



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2025-90080

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 septembre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90080**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 301, situé au 15, rue Conway, dans la zone H-7, vise une opération cadastrale créant deux lots avec une superficie dérogatoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement* (602-18) prescrit que la superficie minimale d'un lot partiellement desservi (aqueuduc seulement) situé à l'intérieur du périmètre urbain est de 2 000 mètres carrés. Les éléments dérogatoires sont donc le lot projeté numéro 1 qui aurait une superficie de 1 328,15 mètres carrés et le lot projeté numéro 2 qui aurait une superficie de 1 364,65 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 8 septembre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21<sup>È</sup> JOUR D'AOÛT 2025

  
Mélanie Poirier,  
Greffière